



Le 28 mai 2013

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Phase 3 du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour par la Commission de la capitale nationale du Québec**

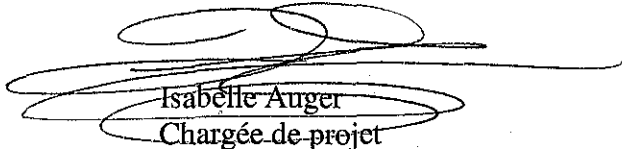
Madame,

Lors de la séance en soirée du 23 mai 2013, la Commission nous a demandé si l'utilisation d'arbres matures ou d'espèces floristiques à grand développement racinaire peut aider un enrochement dans sa fonction de stabilisation d'un talus. La Commission souhaitait également savoir s'il aurait été possible d'utiliser uniquement du génie végétal au lieu de l'enrochement prévu.

Après vérification auprès des experts du Centre d'expertise hydrique du Québec, l'enrochement de protection prévu dans la phase 3 du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain est composé d'une sous-couche, qui protège le sol sous-jacent de l'effet de lessivage par les vagues et par l'effet cyclique des marées ainsi que d'une carapace de protection composée de blocs de gros diamètre. Cette dernière protège l'infrastructure contre les vagues de tempêtes, qui peuvent être érosives ainsi que des blocs de glaces mobiles surtout pendant la période de débâcle. L'effet d'intercaler des arbres matures à même l'enrochement n'aura donc pas d'impact significatif sur la stabilité de l'infrastructure de protection du site si ce n'est de briser l'homogénéité de protection par enrochement.

...2

La configuration morphométrique proposée par le promoteur dans le secteur de la phase 3 du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain ne permet pas de bénéficier des caractéristiques avantageuses du génie végétal. En effet, la proximité du boulevard Champlain et des utilités publiques ne permet pas d'adoucir suffisamment les pentes, sans empiéter dans le milieu hydrique, et ainsi briser l'énergie érosive des vagues. Par ailleurs, la mise en place et le déploiement de la végétation à maturité peuvent prendre quelques années laissant les berges sans véritable protection contre l'effet cyclique des marées, le batillage des bateaux, les forces d'arrachement des blocs de glace et l'effet érosif des vagues de tempêtes.



Isabelle Auger  
Chargée de projet